Bureau
d'audiences
publiques sur
l'environnement

Rapport 201

Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka

Rapport d'enquête

Juin 2004

Québec

La notion d'environnement

Les commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement examinent dans une perspective de développement durable les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Remerciements

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à ses travaux ainsi que le personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.

Édition et diffusion

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Tél. : (418) 643-7447
1 800 463-4732 (sans frais)

Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

La documentation relative aux travaux de la commission est disponible au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN : 2-550-42874-9

105-05276/

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

Québec, le 21 juin 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc.

Ce mandat d'enquête et de médiation a débuté le 1er juin 2004 et il était sous la responsabilité de madame Christiane Courtois.

Après enquête, la commissaire-médiatrice a constaté que les circonstances ne se prêtaient pas à une médiation et qu'il convenait de mettre fin à ses travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-présidente,

Claudette Journault

Claudette Journault

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

Québec, le 18 juin 2004

Madame Claudette Journault
Vice-présidente
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame la Vice-Présidente,

C'est avec plaisir que je vous remets le rapport d'enquête portant sur le projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc.

Au terme de la rencontre d'information, d'analyse et de consentement tenue avec les requérants le 8 juin dernier à Oka, ceux-ci m'ont clairement indiqué qu'ils ne consentaient pas à poursuivre les discussions dans le cadre d'une médiation, souhaitant plutôt la tenue d'une audience publique.

Constatant que les circonstances ne se prêtaient pas à une médiation, j'ai décidé de mettre un terme à mes démarches. Le lendemain, ma décision était également communiquée au promoteur du projet lors d'une rencontre tenue à Oka.

Enfin, j'aimerais vous signaler l'excellente collaboration de l'équipe de la commission.

Veuillez recevoir, Madame la Vice-Présidente, mes salutations distinguées.

La commissaire-médiatrice,

Christiane Courtois

Christiane Courtois

Table des matières

Introduction 1

Le mandat 3

Les motifs des demandes d'audience publique 3

La rencontre avec les requérants 3

La rencontre avec le promoteur 4

Conclusion 7

Annexe 1 **Les renseignements relatifs au mandat** 9

Annexe 2 **Les demandes d'audience publique** 13

Annexe 3 **La documentation** 21

Introduction

Pipelines Trans-Nord inc. projette d'accroître la capacité de son réseau de transport de produits pétroliers entre Montréal et Farran's Point en Ontario, en plus d'inverser le sens d'écoulement entre Farran's Point et Clarkson Junction près de Toronto. Au Québec, le projet consiste à augmenter la capacité de transport de l'oléoduc, une conduite de produits raffinés de pétrole, entre Montréal et la frontière du Québec avec l'Ontario sur une distance de quelque 29 km.

Les travaux projetés nécessiteraient entre autres le remplacement de l'oléoduc existant de 273,1 mm par un autre de 406,4 mm à l'intérieur de l'emprise existante du promoteur, sauf pour une section de 6,5 km située dans le parc national d'Oka. Le déplacement proposé du tracé de l'oléoduc à l'extérieur de l'emprise existante fait suite à une demande de la Société de la faune et des parcs, l'organisme responsable des parcs nationaux québécois. Le nouveau tracé longerait la route du Camping, l'accotement ouest de la route de la Plage puis l'accotement nord de la route des Collines. Puisque ces travaux s'effectueraient sur une distance de plus de 2 km dans une nouvelle emprise, cette partie du projet est assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu des articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) qui prévoient notamment une étude d'impact sur l'environnement et la participation du public.

En plus de la conduite de 406,4 mm de diamètre enfouie au minimum à 1,2 m, le projet aurait une emprise semblable à celle existante et inclurait une gare de raclage (ouvrage de service) qui serait construite au point de départ, près de la vanne de sectionnement dans le parc d'Oka. La pression maximale d'exploitation du nouvel oléoduc serait de 8 275 kPa et le coût du projet est estimé à 3,3 millions de dollars.

Le mandat

Le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtaient, de procéder à une médiation en environnement dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka. Le Ministre spécifiait également que le BAPE devait lui faire rapport dans les 30 jours s'il n'y avait pas de médiation et dans les 60 jours s'il y avait médiation.

Après avoir reçu du Ministre ce mandat, le président du BAPE a désigné M[me] Christiane Courtois pour en assumer la responsabilité. Le mandat confié en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a débuté le 1[er] juin 2004.

Les motifs des demandes d'audience publique

Lors de la période d'information et de consultation publiques qui s'est déroulée du 9 mars au 23 avril 2004, deux demandes d'audience publique ont été déposées au ministre de l'Environnement. Les motifs des demandes portaient notamment sur la conformité du projet aux conditions inscrites dans les actes de servitudes existantes, à sa conformité avec la *Loi sur les parcs* (L.R.Q., c. P-9), de même que sur les problèmes de cohabitation et les impacts cumulatifs potentiels sur le territoire du parc national d'Oka de deux autres projets, soit celui d'approvisionnement en eau potable des réseaux d'aqueduc des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet ainsi que celui d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium par Niocan inc. à Oka. Les requérants ont fait valoir dans leur demande que le promoteur n'avait pas envisagé toutes les solutions possibles pour éviter d'effectuer des travaux dans le parc national d'Oka et atteindre son objectif d'accroître la capacité de transport de son réseau (CR3.1 et CR3.2).

La rencontre avec les requérants

Une rencontre avec les requérants a été tenue le 8 juin 2004 à Oka. Elle visait principalement à les informer du cadre dans lequel s'inscrit un mandat d'enquête et de médiation en environnement, à obtenir les précisions requises sur les objets et les motifs de leur requête et à avoir leur consentement à participer à la médiation.

Les requérants ont précisé qu'ils ont demandé une audience publique afin de signifier au ministre de l'Environnement la contestation du projet par certains groupes et organismes dans le milieu et l'importance de débattre publiquement des enjeux que soulève le projet. Au cours de cette rencontre, les requérants ont de nouveau évoqué les motifs de leur demande d'audience et souligné que la réalisation de certains projets, tant à l'intérieur qu'en périphérie du parc, constituait des menaces à l'intégrité du parc national d'Oka. Pour eux, la justification de réaliser le projet à l'intérieur des limites du parc est au cœur de leurs préoccupations et la nature des enjeux de même que les questions soulevées par un tel projet nécessitent la tenue d'une audience publique.

De plus, les deux requérants ne se sentent pas légitimés de négocier des modalités de réalisation du projet au nom d'autres qui s'y opposent également et dont certains en contestent la légalité, comme c'est le cas, selon eux, pour les comités de citoyens d'Oka et de Deux-Montagnes ainsi que pour la Société pour la nature et les parcs du Canada. Toujours selon les requérants, sans le questionnement entourant la légalité de réaliser un tel projet dans un parc national, ces organismes et d'autres personnes auraient également demandé la tenue d'une audience publique (DT1, p. 25).

Les requérants ont ainsi clairement indiqué à la commissaire-médiatrice qu'ils ne consentaient pas à entreprendre des discussions dans le cadre d'une médiation avec le promoteur. Ils souhaitent que le ministre de l'Environnement donne suite à leur demande, estimant qu'une audience publique devrait permettre de débattre publiquement des divers enjeux du projet et offrir aux spécialistes, aux experts et aux citoyens une tribune leur permettant de s'exprimer plus largement que dans le cadre d'une médiation (DT1, p. 55 et 56).

La rencontre avec le promoteur

Le 9 juin 2004, la commissaire-médiatrice a rencontré les représentants du promoteur. Elle a précisé que les requérants ne consentaient pas à la médiation, qu'ils souhaitaient le maintien de leur demande d'audience publique et elle a également fait part des enjeux soulevés par les requérants (DD1).

Le promoteur a tenu à indiquer qu'il possédait une servitude dans le parc national d'Oka qui lui donne le droit de réaliser son projet dans l'emprise actuelle et que c'est à la demande de la Société de la faune et des parcs du Québec qu'il a consenti à évaluer puis à proposer un tracé à l'extérieur de l'emprise actuelle afin de minimiser les impacts sur l'environnement, ce qui nécessiterait le déplacement de la servitude existante.

Le promoteur mentionne que les citoyens ont eu diverses occasions pour discuter la question de la légalité du projet dans le parc d'Oka. Il souligne que, lors de la séance d'information tenue dans le cadre de la période d'information et de consultation publiques du BAPE, il était prêt à répondre aux questions concernant les aspects légaux du projet mais qu'aucune intervention en ce sens n'a été faite par les citoyens présents. Il ajoute que la justification du projet n'y a pas été remise en question non plus. Il rappelle avoir tenu par la suite une rencontre le 15 avril 2004 avec des citoyens afin de mieux expliquer son projet et de répondre à leurs préoccupations. Par ailleurs, il a fait valoir que les citoyens ont eu l'occasion, au cours du processus d'autorisation de l'Office national de l'énergie, d'exprimer leurs opinions lors d'une audience publique que cet organisme a tenue.

Le promoteur a en outre rappelé que le projet devrait être réalisé pour le mois d'octobre 2004 en vertu des engagements pris envers ses clients pour la fourniture de services et qu'il subirait les conséquences de tout retard visant la réalisation de son projet et la mise en service de l'oléoduc (DT2).

Conclusion

La commissaire-médiatrice a reçu pour mandat de faire enquête et, si les circonstances s'y prêtaient, de procéder à une médiation dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc.

Au cours de la rencontre d'information, d'analyse et de consentement tenue avec les requérants, ceux-ci ont clairement indiqué qu'ils ne consentaient pas à poursuivre les discussions dans le cadre d'une médiation, souhaitant plutôt la tenue d'une audience publique.

Dans ces circonstances, la commissaire-médiatrice a informé le promoteur qu'elle devait mettre un terme à ses démarches.

Fait à Québec,

Christiane Courtois

Christiane Courtois
Commissaire-médiatrice

A contribué à la rédaction du rapport :
René Beaudet, chef du Service de l'expertise environnementale

Avec la collaboration de :
Louise Boivin, coordonnatrice du secrétariat de la commission
Maryse Filion, agente de secrétariat
Catherine Roberge, conseillère en communication

Annexe 1

Les renseignements relatifs au mandat

Les requérants de l'audience publique

M[me] Monique Dorion

M. Pierre Lauzon

Le mandat

Le mandat confié au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) était de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtaient, de procéder à une médiation environnementale, et de faire rapport au ministre de l'Environnement.

Le mandat a débuté le 1[er] juin 2004.

La commission et son équipe

La commission	Son équipe
Christiane Courtois, commissaire-médiatrice	René Beaudet, chef du Service de l'expertise environnementale Louise Boivin, coordonnatrice du secrétariat de la commission Maryse Filion, agente de secrétariat Catherine Roberge, conseillère en communication

Les activités liées au mandat d'enquête et de médiation

8 juin 2004	Rencontre d'information, d'analyse et de consentement tenue avec les requérants à Oka
9 juin 2004	Rencontre d'information, d'analyse et de consentement tenue avec le promoteur à Oka

Le promoteur

Pipelines Trans-Nord inc.	M. Mitch Glass, porte-parole M. Des Clarke
Ses consultants	
Consortium CIMA + Johnston	M. Émile Parent
Fasken Martineau	M. Stephen Cheasley M. Charles Kazaz
Urgel Delisle et associés inc.	M. Claude Veilleux

Les personnes-ressources

M. Jacques Alain	Ministère de l'Environnement
M. Gilles Boulianne	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
M. Paul Lefebvre	Ministère de la Sécurité publique
M. Bernard Désorcy	Société de la faune et des parcs du Québec

Annexe 2

Les demandes d'audience publique

Oka, le 16 avril 2004

M. Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
675 boul. René-Lévesque est
30e étage
Québec, Qc
G1R 5V7

2004 -04- 19

Objet : demande d'une audience publique sur le projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le parc national d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc.

Monsieur le ministre,

Par la présente et sous réserves de la légalité de ce projet, je vous demande la tenue d'une audience publique sur le projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le parc national d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc. J'ai assisté à la séance d'informations tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Oka, le 30 mars dernier. De plus, j'ai rencontré des représentants de la compagnie au parc national d'Oka, le 15 avril dernier.

A la lumière des informations recueillies, en tant que citoyen d'Oka et citoyen préoccupé par l'avenir d'un de nos parcs nationaux, il m'apparaît très important que ce projet soit soumis à une audience publique s'il s'avérait qu'il est tout à fait conforme à la Loi sur les parcs et aux servitudes légales dévolues à cette compagnie.

Premièrement, je n'ai guère apprécié que la dite compagnie, lors de la séance d'informations du 30 mars dernier, ait confirmé son intention de retourner à son tracé actuel s'il advenait la tenue d'une audience publique de la part du BAPE. Pour moi, c'est une attitude de chantage et d'irrespect du processus démocratique prévu par la loi créant le BAPE. Toute compagnie responsable ne devrait pas craindre de se soumettre à un tel processus d'évaluation environnementale si son projet est vraiment légitime et respectueux de l'environnement.

D'autre part, il m'apparaît que toutes les solutions n'ont pas été envisagées dans ce besoin de la compagnie Pipelines Trans-Nord inc de vouloir augmenter la capacité de son oléoduc dans le parc national d'Oka. Il est déjà aberrant qu'un oléoduc traverse un parc national. Vouloir en modifier le tracé, qui est certes plus logique que celui actuel, sans pour autant trouver la solution et profiter de l'occasion pour le sortir tout simplement et définitivement de ce parc national, m'apparaît tout aussi aberrant.

Enfin, le parc national d'Oka est présentement menacé par trois projets majeurs qui se développent sans tenir compte de l'existence prévisible des uns et des autres, ainsi que des impacts potentiels de leur cohabitation sur les différents éléments de la dynamique de ce parc national. En effet, à ce projet d'oléoduc se rajoutent

celui de captage d'eau par les municipalités de Pointe-Calumet et de St-Joseph du lac et celui de la compagnie Niocan qui veut exploiter une mine de niobium à proximité, ce qui aura pour effet d'avoir certes des retombées importantes au niveau du ruisseau Rousse, sans parler des conséquences dues au dynamitage, à la poussière et à la nappe phréatique qu'elle videra. Ainsi donc, alors que tout parc national se doit d'être un lieu hautement protégé et respectueux de toutes ses composantes, en d'autres mots, un sanctuaire, par ces trois projets, nous nous apprêtons à agresser le parc national d'Oka d'une façon sans précédents, simultanément et dans un très court laps de temps, si nous faisons exception du projet Niocan qui continuera de l'agresser pendant des dizaines d'années.

Pour toutes ces raisons, je crois important, monsieur le ministre, que vous ordonniez une audience publique sur ce projet de la compagnie Pipelines Trans-Nord inc. J'espère que vous saurez prendre en considération ma demande et que vous manifesterez ainsi votre souci partagé de protéger nos parcs nationaux de toute agression environnementale.

Pour un environnement de qualité,

Pierre Lauzon

Deux-Montagnes, jeudi, 15 avril 2004

2004 -04- 2 1

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30eétage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le parc d'Oka.

Monsieur le Ministre,

La présente est une demande pour avoir des audiences publiques sur le projet en rubrique. En tant que résidante de la MRC de Deux-Montagnes, je suis particulièrement touchée et inquiète devant tous les projets proposés par les promoteurs dans le parc d'Oka et en particulier celui de l'oléoduc de la TNPI. Ce n'est plus un secret pour personne, le parc d'Oka subit d'énormes pressions par l'urbanisation et sa biodiversité s'en trouve menacée.

J'étais présente à la séance d'information du 30 mars dernier et j'ai également rencontré des représentants de la compagnie le 15 avril dernier. Je suis très sceptique quant à la légalité du projet, mais advenant le cas, il me semble incontournable ici d'entreprendre une démarche rigoureuse.

Lors de la rencontre organisée par la TNPI le 15 avril dernier j'aurais souhaité connaître toutes les réponses à mes questions, mais ce ne fut pas le cas. Par exemple, sur tout le projet de la TNPI, seulement certaines sections des conduits nécessitent une augmentation de diamètre. N'y aurait-il pas d'autres alternatives comme par exemple faire le travail ailleurs quitte à installer une nouvelle station de pompage ? Ce serait là une alternative extraordinaire. Je

remets donc ici en question la nécessité de faire les travaux dans le parc. Même les ingénieurs présents, lors de la dernière rencontre ne savaient pas réellement quelles options ont été étudiées par les experts. Je crois sincèrement qu' un tableau comparatif de plusieurs scénarios à l'extérieur du parc s'impose pour nous convaincre de la nécessité des travaux dans le parc. Je suis convaincue que des audiences publiques permettront de faire la lumière sur toutes les solutions possibles. Je refuse également les menaces de la TBPI de retourner dans l'ancien trajet s'il y avait des audiences publiques. Nous pouvons, j'en suis certaine, collaborer pour que le processus ne s'éternise pas. En tant que société nous avons à faire un choix. Nous avons la technologie et les moyens de le faire. Il faut dans la mesure du possible épargner le parc d'Oka et respecter nos lois. La loi des parcs est stricte.

Enfin, une autre de mes préoccupations c'est que la TNPI semble négocier avec le nouveau trajet proposé une nouvelle servitude. Un des représentants lors de la rencontre du 15 avril a confirmé que la compagnie tentait de se négocier un droit pour lui permettre éventuellement de faire l'installation d'un ou plusieurs autres conduits pour le transport du pétrole. Je n'en sais pas plus mais cela me semble inquiétant et inacceptable et surtout sans fin pour le parc. Ainsi, la compagnie détiendra-t-elle tous les droits pour ajouter sur sa nouvelle servitude un ou plusieurs autres conduits pour le transport du pétrole et ce, au dépens de la loi des parcs et la qualité de l'environnement ?

Monsieur le Ministre, pour toutes ces raisons et plusieurs autres dont la cohabitation de ce projet avec l'approvisionnement en eau potable de Saint-Joseph-du-Lac et le projet minier Niocan, je vous demande des audiences publiques sur le projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le parc d'Oka. Vous devez en tant que responsable de l'environnement vous assurer que toutes les alternatives possibles soient proposées, étudiées et comparées pour voir si les travaux dans le parc sont essentiels. Également il faut connaître les problématiques de cohabitation des différents projets pour s'assurer par exemple que l'approvisionnement en eau potable n'est pas menacée ou le parc lui-même.

Dans l'attente d'une réponse positive à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Madame Monique Dorion

Annexe 3

La documentation

Les centres de consultation

Bibliothèque municipale d'Oka
Oka

Université du Québec à Montréal
Montréal

Bureau du BAPE
Québec

La documentation déposée dans le cadre du projet à l'étude

Procédure

PR1 PIPELINES TRANS-NORD INC. *Avis de projet et annexes*, 3 novembre 2003, 20 pages.

PR2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Directive du ministre de l'Environnement indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement*, novembre 2003, 27 pages.

PR3 PIPELINES TRANS-NORD INC. *Documentation relative à l'étude d'impact déposée au ministre de l'Environnement.*

PR3.1 *Volume 1*, février 2004, 211 pages.

PR3.2 *Volume 2 – Annexes*, février 2004, 4 pages et annexes.

PR3.3 *Résumé*, février 2004, 88 pages et annexes.

PR5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Questions et commentaires adressés au promoteur*, 5 février 2004, 5 pages et annexes.

PR6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes sur la recevabilité de l'étude d'impact*, du 7 janvier au 5 février 2004, pagination diverse.

PR7 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*, 19 février 2004, 5 pages.

PR8 PIPELINES TRANS-NORD INC. *Liste des lots touchés par le projet*, 5 mars 2004, 1 page.

PR8.1 SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Actes de servitude pour le pipeline dans le parc national d'Oka*, pagination multiple.

Avis

AV3 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques qui s'est tenue du 9 mars au 23 avril 2004*, 6 pages.

Correspondance

CR1 MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Lettre mandat rendant publique l'étude d'impact à compter du 9 mars 2004*, 1er mars 2004, 1 page.

CR2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Nomination de la commissaire-médiatrice*, 27 mai 2004, 1 page.

CR3 *Demandes d'audience publique adressées au ministre de l'Environnement.*

CR3.1 Pierre LAUZON, 16 avril 2004, 2 pages.

CR3.2 Monique DORION, 15 avril 2004, 3 pages.

CR4 MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale*, 27 mai 2004, 1 page.

Par le promoteur

DA1 PIPELINES TRANS-NORD INC. *Plan de localisation de l'oléoduc, comté de Deux-Montagnes*, 1 page.

Par la commission

DD1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Résumé des discussions lors de la rencontre avec les requérants tenue le 8 juin 2004 en soirée à Oka.*

Transcriptions

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le parc d'Oka.*

DT1 Séance tenue le 8 juin 2004 en soirée à Oka, 60 pages.

DT2 Séance tenue le 9 juin 2004 en matinée à Oka, 16 pages.